



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**

**11 Laurier St./11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Construction Services Division/Division des services de  
construction  
140 O'Connor Street  
140, rue O'Connor  
Ontario  
Ottawa  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Pavillon du Canada à l'Expo 2020	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 08A33-180482/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 014
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20180482	<b>Date</b> 2019-05-08
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$\$FG-369-76751	
<b>File No. - N° de dossier</b> fg369.08A33-180482	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-05-14</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> D'Allaire, Yvonne	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fg369
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> ( ) - ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</b> See Herein	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Cette modification fait partie des documents de soumission.**

La modification 014 est émise pour la raison suivante :

- (1) Publier des questions des soumissionnaires et les réponses.

---

**(1) Questions des soumissionnaires et réponses**

**QUESTION # 118 :**

Veuillez confirmer si un modèle de consortium autre qu'une Coentreprise est acceptable.

**RÉPONSE # 118 :**

Si deux ou plusieurs parties choisissent de présenter une offre à titre d'entreprise en coparticipation, parfois aussi appelée consortium, l'entreprise en coparticipation doit satisfaire aux exigences énoncées dans la DDP, en particulier à la section 2.7. Le Canada note que, conformément à la CG1.23 Responsabilité solidaire, si un contrat est attribué à une coentreprise, tous les membres de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'exécution de tout contrat subséquent.

---

**QUESTION # 119 :**

Si un modèle de consortium est acceptable, pouvez-vous confirmer si la garantie de soumission peut être soumise par l'une ou l'autre des parties du consortium ?

**RÉPONSE # 119 :**

Les cautions fournies pour la garantie de soumission ou la garantie contractuelle doivent être au nom de la coentreprise, le cas échéant, ou au nom de tous les membres de la coentreprise.

---

**QUESTION # 120 :**

L'arrangement suivant est-il acceptable ?

Le Soumissionnaire peut soumettre une offre par l'intermédiaire d'un consortium avec un tiers ("TP"). Dans l'accord de consortium, le soumissionnaire serait le membre principal du consortium et serait le seul représentant du consortium dans toutes les communications avec le Maître de l'ouvrage.

Si l'offre du consortium est retenue, le contrat sera conclu entre le Maître de l'ouvrage et le soumissionnaire agissant au nom du consortium et tous les paiements au titre du contrat seront versés au soumissionnaire qui reçoit le marché au nom du consortium.

Le consortium soumettra une garantie de soumission avec son offre, ainsi que l'accord de consortium entre le soumissionnaire et TP.

**RÉPONSE # 120 :**

Le Canada attribuera le contrat à la personne ou à l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, aux personnes ou aux entités) indiquée sur le formulaire 1 - Formulaire de soumission qui a soumis la soumission ayant obtenu la cote combinée la plus élevée pour la valeur technique et le prix. Ce soumissionnaire doit soumettre la garantie de soumission, veuillez consulter la Q&R # 119. Les arrangements entre le soumissionnaire et d'autres personnes ou entités qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire de soumission seront dans l'intérêt exclusif du soumissionnaire et ne feront pas partie de l'entente contractuelle avec le Canada.

Toutefois, si deux ou plusieurs parties choisissent de présenter une offre à titre d'entreprise en coparticipation, l'entreprise en coparticipation doit satisfaire aux exigences énoncées dans la demande de propositions, en particulier à la section 2.7. Il est à noter que, conformément à la CG1.23 Responsabilité solidaire, si un contrat est attribué à une coentreprise, tous les membres de la coentreprise seront solidairement ou solitairement responsables de l'exécution de tout contrat résultant.

---

**QUESTION # 121 :**

L'Annexe C de la DDP (Attestation d'assurance) indique la limite d'assurance globale annuelle de 66.9M\$ pour l'assurance construction, y compris l'assurance responsabilité civile et PCIP. Pourriez-vous préciser ce montant qui semble concerner 3 types d'assurance différente?

**RÉPONSE # 121 :**

Veuillez consulter l'Appendice B- Expo 2020 Guidelines and Regulations – 15- Insurance Guide (Lignes directrices et règlements - Expo 2020 - 15- Guide de l'assurance) pour tous les renseignements relatifs aux exigences en matière d'assurance.

---

**QUESTION # 122 :**

Une limite d'assurance de 100.2M\$ est requise pour l'assurance de responsabilité civile et de produits opérationnelle. En quoi cette assurance est-elle différente de celle mentionnée à la question # 121 (l'assurance responsabilité civile)?

**RÉPONSE # 122 :**

Veuillez consulter l'Appendice B- Expo 2020 Guidelines and Regulations – 15- Insurance Guide (Lignes directrices et règlements - Expo 2020 - 15- Guide de l'assurance) pour tous les renseignements relatifs aux exigences en matière d'assurance.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES**